

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Jeudi 16 mars 2017 à 19H30

Présents : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, COMBARMOND Jean-Noël, MEILLAND Josette, DREVON Chantal, CELLARD Laurent, PELARDY Tamara, THIEVENT Guy, BONNAY Bruno.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : CHARNAY Ludovic a donné pouvoir à ROUCHON Agnès.

Secrétaire : DREVON Chantal

Date de la convocation : 10/03/2017

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Vote du budget :

➤ Après délibération, le Conseil Municipal approuve le **Compte de Gestion 2016** élaboré par les trésoriers de Rive de Gier.

➤ Après délibération et vote, le **Compte Administratif 2016** est approuvé à l'unanimité. Les résultats sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS/SOLDE
Fonctionnement	224 188 € 27	210 779 € 56	-13 408 € 71
Investissement	473 612 € 53	541 491 € 71	67 879 € 18
		TOTAL	54 470 € 47

Affectation des résultats comme suit :

- le déficit de fonctionnement 2016 (13 408,71 €) est reporté en dépense de fonctionnement 2017
- l'excédent d'investissement 2016 (67 879,18 €) est reporté en recette d'investissement 2017

➤ **Vote des taux d'imposition :**

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	8,75 %	9.5 %	10.25 %
Taxe sur le foncier bâti	8,75 %	9.5 %	10.25 %
Taxe sur le foncier non bâti	29,75 %	30.5 %	31.25 %

Pour mémoire, le Conseil Municipal a fiscalisé la totalité de la contribution au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier.

➤ Après délibération et vote, le **Budget Primitif 2017** est approuvé à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	241 960 €	241 960 €
Investissement	1 093 740 €	1 093 740 €

➤ **Subventions aux associations :**

- AS Ste Croix en Jarez / Pavezin : 220 € 00
- ACCA de PAVEZIN : 220 € 00
- La Petite Boule Cartuzinoise : 220 € 00
- Le Comité des fêtes Ste Croix / Pavezin : 220 € 00
- L'Union des Jeunes : 220 €

- Maranch'Loisirs : 220 €
- Sou des Ecoles : 420 €
- Association Sports et Loisirs : 220 €
- L'art de villes en villages : 220 €

Après délibération et vote (8 contre et 3 pour), le conseil municipal a décidé de ne pas octroyer de subvention à l'association pour la sauvegarde de la chartreuse de Ste Croix en Jarez, ses statuts n'étant pas intercommunaux.

2. Avenant 2017 à la convention avec « Les Jeunes loups » - subvention :

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant 2017 à la convention entre les mairies de Ste Croix en Jarez, de Longes et de Pavezin et l'association « Les Jeunes Loups ». Cet avenant fait apparaître une subvention de 5 844 € (au lieu de 6 187 € l'année dernière) en faveur de l'association.

3. Fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints à partir du 1^{er} janvier 2017 :

Vu que les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints sont basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 qui a modifié le barème de correspondance entre indices bruts et majorés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1er janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de Maire à 17 % (Taux maximal) de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des adjoints (1er, 2ème, 3ème) à 6,6 % (Taux maximal) de l'indice brut terminal de la fonction publique

4. Validation du règlement intérieur et du guide de l'utilisateur du réseau Itinérances des médiathèques du Pays du Gier :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le Règlement Intérieur du réseau des Médiathèques du Pays du Gier mis à jour.
- D'adopter le Guide de l'utilisateur du Réseau des médiathèques du Pays du Gier mis à jour.

5. Souscription à l'option « bâtiments neufs et réhabilitations » de la compétence optionnelle SAGE du SIEL :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment ancien pour y déplacer la mairie. Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE » (Service d'Assistance à la Gestion Energétique), à laquelle la commune adhère depuis le 1er juin 2012, le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) propose une option « Bâtiments neufs et réhabilitations » pour accompagner la collectivité pendant la réalisation du projet. Cet accompagnement ne concerne que la partie « énergie » de l'opération (enveloppe et systèmes).

L'accompagnement porte sur les missions suivantes :

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : Définition, dans le programme, d'exigences minimales en matière de performance énergétique ;

Conception : Participation aux réunions de dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Chantier : Suivi ponctuel du chantier aux moments clés (mise en œuvre de l'isolation, tests d'étanchéité à l'air...)

Exploitation : Suivi des performances et consommations pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Les conditions d'intervention du SIEL et la répartition des rôles entre le SIEL et la commune sont explicitées dans une convention. La commune souscrit un forfait de quatre jours pour l'ensemble de la mission, soit une contribution totale de 1 280 €.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la souscription à l'option « Bâtiments neufs et réhabilitations » de la compétence optionnelle « SAGE »,
- approuve la contribution de la commune,
- autorise M. le Maire à signer la convention afférente, ainsi que toutes pièces à intervenir.

6. Plan « Vers une Ecole numérique 2016-2019 » : approbation de la convention de partenariat entre SEM et les communes adhérentes :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan « Ecole Numérique » en partenariat avec Saint Etienne Métropole (SEM), celui-ci s'étant terminé fin 2015. Un nouveau plan a été élaboré par les services de SEM : le plan « Vers une école numérique 2016 -2019 ». Ce nouveau plan, mieux adapté aux besoins des enseignantes, doit permettre de faciliter et de développer au quotidien les usages numériques. L'objectif principal est de développer ces usages en visant la qualité et le bien-fondé des installations avant la quantité. Avant tout équipement, un « diagnostic numérique » des écoles sera réalisé. Afin de fixer les rôles et engagements de chacun dans ce nouveau plan, une convention de partenariat entre SEM et les communes adhérentes a été établie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer et à signer toutes pièces s'afférent à ce dossier.

VOEUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient le manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens. Ci-après le lien pour prendre connaissance du manifeste : http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24302

QUESTIONS DIVERSES

- **Déploiement du très haut Débit Fibre Optique sur Saint Etienne Métropole** : L'étude sur la commune de Pavezin devrait être réalisée sur le 2^{ème} semestre 2017.
- **Abonnement à « La pie du Pilat »** : Les élus ne souhaitent pas s'abonner à ce magazine.
- Les élus ne souhaitent pas intégrer de circuit dans le **topo guide de randonnées pédestres** réalisé par SEM en raison du cout de la prestation : 40 euros le kilomètre.
- Les travaux pour raccorder **l'église au réseau d'adduction d'eau potable** sont réalisés.
- La reprise d'une partie du **mur de soutènement de la route de Chez Courried** est terminée. Les travaux sont réglés par SEM et leur montant est retenu sur l'enveloppe INVESTISSEMENT VOIRIE de la commune.
- Les travaux de **l'Equipement Rural d'Animation** avancent dans les temps pour ce qui est de l'électricité, du carrelage et de la peinture. Un point d'interrogation est tout de même émis sur la finition du sol.

La séance est levée à 21H00

